

Remise à niveau S.S.I.A.P. 3 (Chef de service de sécurité incendie)

Accès à la formation - Prérequis

- Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.3, ERP3, IGH3, ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité sur les 36 derniers mois et titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST ou du PSE 1 en cours de validité.
- Certificat médical d'aptitude physique (- de 3 mois).

Objectif de la formation

Maintien des connaissances dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH.

Contenu de la formation

- **Documents administratifs :** **3h00**
 Les obligations en matière d'affichage
 Elaboration des cahiers des consignes et du permis feu (GN13)
 Suivi et planification des contrôles réglementaires
 Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc....)
- **Commissions de sécurité** **3h00**
 Composition des commissions de sécurité
 Rôle et missions des commissions de sécurité
 Documents à transmettre/à tenir à disposition (notice, registre)
- **Réglementation :** **7h00**
 Règlement de sécurité dans les ERP et dans les IGH.
 Rappel des textes sur les moyens de secours et code du travail.
 Rôle du chef de service en qualité de membre de jury SSIAP.
 Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
- **Notions de droits civil et pénal :** **2h00**
 La délégation de pouvoir et de signature – La responsabilité civile et pénale – Le délit de mise en danger d'autrui.
- **Fonction maintenance :** **2h00**
 Contextes d'obligations réglementaires.
 Aspects juridiques (contrats avec obligation de moyens, de résultat) – Différents types de contrats – Normalisation.
- **Etude de cas:** **3h00**
 Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant : Rappel de la méthode, lecture de plan, rédaction d'une notice technique de sécurité.
- **L'accessibilité des personnes handicapées :** **2h00**
 Les dispositions réglementaires.
- **Analyse des risques :** **5h00**
 Evaluation du maintien du niveau de sécurité
 Rappels : Le document unique – Le plan de prévention – Evaluation des risques de travaux par points chauds
- **Moyens de secours :** **2h00**
 Evolution des textes réglementaires :
 Moyens d'extinction incendie - Moyens d'alerte de secours
 Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
 Connaître et savoir exploiter un SSI
- **Organisation d'un service de sécurité incendie :** **6h00**
Gestion du personnel et des moyens du service
 Organisation du service - Recrutement
 Missions – Equipements - Organiser les rondes - Documents du service

Méthodes pédagogiques

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives.

Validation des acquis

(Agrément Préfecture Alpes Maritimes INSEIT n°0027-2016 bis)

Attestation de fin de stage
 (Pour les titulaires des diplômes ERP3 - IGH3, la remise à niveau entraîne la délivrance du diplôme S.S.I.A.P.3 par équivalence)

Effectif prévu : De 6 à 10

Durée de la formation :

35 heures (5 journées)

Délai d'accès : Une semaine avant le début de la formation

HORAIRES : Du lundi au vendredi
 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.
 Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Responsable pédagogique :

Stephan ERATOSTÈNE

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT- Marion SCOMPIGLI

Tarif sur demande.

Lieu de formation

Espace Nikaïa
 11, Avenue du Docteur Victor Robini
 06200 NICE
 Tél. : 04 97 18 11 33
www.inseit.com
inseit.formation@wanadoo.fr



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FILIERE PREVENTION SECURITE